

[DISSERT] Le système institutionnel élaboré par le constituant

Par **Portalis25**, le **07/02/2018** à **15:05**

Bonjour !

Tout d'abord, merci de prendre le temps de lire ce poste.

J'ai un dissertation à faire sur le sujet suivant " Le système institutionnel élaboré par le constituant en 1958".

J'ai déjà rédigé mon introduction et voici ma problématique : comment le nouveau système institutionnel élaboré par le constituant en 1958 a-t-il rompu avec l'instabilité gouvernementale qui existait sous les Républiques précédentes?

J'aurais aimé avoir votre avis sur mon plan et sur mes titres notamment :

I. Prévision et rééquilibrage : entre discours et réforme

A. Les processus (juridiques) exprimant le volonté du constituant.

- Discours de Charles de Gaulle à Bayeux le 16 juin 1946
- loi constitutionnelle du 3 juin 1958
- discours de M. Debré devant le CE du 27 août 1958

B. L'abaissement du pouvoir législatif.

- contrôle de l'activité du gouvernement
- abaissement dans ses fonctions législatives.

II. Le président de la République et le gouvernement : deux institutions transformées.

A. La revalorisation du pouvoir exécutif.

- autorité du Premier ministre sur son gouvernement
- création des conditions à la stabilité gouvernementale
- maîtrise gouvernementale du processus législatif.

B. La rénovation de la fonction présidentielle.

- un président gardien, arbitre et garant.
- pouvoirs propres du président
- article de P. Ardant "l'article 5 et la fonction présidentielle " dérivées issues de la pratique gaullienne entre 1958 et 1962.

Voilà j'ai tout mis je crois. Je m'excuse s'il y a des coquilles : mon antique virus ne veut pas me laisser venir sur ce site, je suis donc obligée de passer par mon téléphone.

Ce n'est pas très pratique XD

Merci par Avance ! Portalis25

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/02/2018** à **07:13**

Bonjour

Je réagis par rapport à votre antivirus. Est-ce que vous utilisez Eset (Nod 32) ?
Si oui il faut ajouter l'adresse du site dans les exclusions du pare-feu (Configuration --- Configuration avancée --- Internet et messagerie --- Protection de l'accès web --- Gestion des adresses URL).

Par **Portalis25**, le **08/02/2018** à **07:18**

Bonjour

Oui j'utilise bien Eset.

Oui j'ai déjà fait cette manip' mais rien à faire. Mais ce n'est pas trop grave car je peux toujours accéder au site via mon téléphone et si besoin via un ordinateur à la fac.

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/02/2018** à **11:06**

Bonjour

Avez-vous également exclu l'IP du site ? (Configuration --- Configuration avancée --- Internet et messagerie --- Adresses IP exclues)